



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPES

Question écrite n° 48250

Texte de la question

M. Philippe Houillon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les modalités de concours au CAPES d'arabe. Il semblerait en effet que le surnombre d'enseignants de cette matière justifierait sa suppression. Ce concours ne serait ouvert qu'une année sur deux en alternance avec celui de l'agrégation. Cette mesure toucherait aussi les CAPES de russe et de portugais. Or, s'il peut y avoir un surnombre momentané de jeunes par rapport aux postes offerts dans les lycées, cette appréciation doit s'inscrire dans la prise en compte de la demande grandissante pour l'apprentissage de la langue arabe à tous les niveaux de l'enseignement. Par ailleurs, selon certaines estimations, 34 000 jeunes apprendraient l'arabe dans le cadre de structures religieuses. Il lui demande en conséquence si cette mesure a pris en compte cette situation qui laisserait à penser que nombre de jeunes suivent un enseignement hors de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à offrir aux concours des personnels enseignants du second degré pour 2005 s'appuie sur une analyse précise du besoin en professeurs pour la rentrée 2006. Celui-ci est fonction des départs définitifs d'enseignants, notamment en retraite, mais aussi de l'évolution attendue du nombre d'élèves et de l'évolution des formations offertes. La répartition entre disciplines des possibilités de recrutement ouvertes chaque année doit se fonder sur les besoins d'enseignement tels qu'ils s'expriment dans les établissements. Le maintien du recrutement dans des disciplines où le besoin d'enseignement décroît et où les professeurs sont sous employés s'opère de fait au détriment des disciplines dont les besoins demanderaient à être mieux couverts par le recrutement de titulaires. En ce qui concerne, le russe, le portugais et l'arabe, le besoin d'enseignement évolue en fonction du choix des élèves et de leur famille. D'une manière générale, on ne note pas d'augmentation du nombre d'élèves ayant opté pour ces langues. Ces disciplines se caractérisent dans le second degré par un enseignement en petits groupes qui permet d'accueillir, éventuellement, davantage d'élèves sans que le besoin en professeurs ne s'accroisse. Cependant, pour maintenir une filière de formation universitaire, les recrutements ont été maintenus ces dernières années à un niveau supérieur aux besoins de nouveaux professeurs. Cette situation a conduit à un sous emploi des professeurs recrutés. Ainsi, 40 % de l'effectif des professeurs assurant un enseignement en russe étaient en attente d'un service à la rentrée scolaire 2004. Cette part représente 50 % pour le portugais et 80 % pour l'arabe. Pour tenir compte de cette situation, les postes offerts aux concours externes 2004 ont été diminués. Pour la session 2005, le choix a été fait d'offrir aux étudiants une possibilité de débouchés pour un des deux concours du CAPES ou de l'agrégation. Ainsi, en 2005, pour ces trois disciplines, l'agrégation externe sera ouverte et le CAPES externe fermé. Ce sera l'inverse en 2006. Par ailleurs, l'agrégation interne sera ouverte en 2005 pour offrir des possibilités de promotion aux certifiés. Enfin, en ce qui concerne l'arabe, l'agrégation externe sera prochainement rénovée afin de mieux définir la place de l'arabe dialectal dans le concours. Cette rénovation permettra, en répondant aux souhaits des familles et des élèves, une meilleure adaptation aux programmes des classes qui vise, outre l'apprentissage de l'arabe littéral, à permettre la compréhension des principaux dialectes arabes, ainsi qu'une meilleure préparation

des élèves à l'épreuve facultative d'arabe des baccalauréats général et technologique au cours de laquelle le candidat peut s'exprimer dans le registre de son choix, notamment en arabe dialectal. Il est précisé, s'agissant du CAPES, que les compétences de communication en arabe dialectal des candidats peuvent déjà être testées lors des épreuves orales.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Houillon](#)

Circonscription : Val-d'Oise (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48250

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2004, page 7870

Réponse publiée le : 8 février 2005, page 1374